



Communiqué de presse

Paris, le 30 juillet 2018

FTPA CONSEILLE LES ASSOCIES DE PEOPLEDOC DANS LE CADRE DE SON RACHAT PAR ULTIMATE SOFTWARE

Le cabinet FTPA a conseillé les associés de la start-up française PeopleDoc dans le cadre de son rachat par l'éditeur de logiciels américain Ultimate Software.

PeopleDoc, start-up française pionnière en matière de dématérialisation des ressources humaines s'apprête à rejoindre le giron de l'américain Ultimate Software, éditeur de logiciels de ressources humaines et de traitement de la paie.

Fondée en 2007, PeopleDoc est une plateforme de SaaS de digitalisation RH dont l'objectif est de simplifier les processus administratifs entre les salariés et les services de ressources humaines. Aujourd'hui, elle compte 1 000 entreprises clientes et revendique une présence dans 188 pays.

L'acquisition de PeopleDoc doit permettre à Ultimate Software d'étendre et de consolider son offre dans la gestion des ressources humaines à l'échelle internationale.

Cette acquisition, au terme de laquelle Ultimate Software a acquis 100% des titres de PeopleDoc, est réalisée sur une base de valorisation de PeopleDoc de 300 millions de dollars.

Conseils de l'opération :

Conseils Cédant (PeopleDoc) :

FTPA :

- Aspect corporate : Nathalie Younan (Associée), Coralie Oger (Associée), Pierre Lumeau (Collaborateur)
- Aspect fiscal : Pierre-Antoine Bachellerie (Associé)

Conseils Acquéreur (Ultimate Software) :

Simmons & Simmons : équipe menée par Christian Taylor (Associé)

- Aspects M&A : Sibylle Renard-Payen, Taous Mabed, Antoine Melchior et Thomas Helman (Collaborateurs)
- Aspect propriété intellectuelle : Romain Viret (Of Counsel)
- Aspect droit social : Elise Mariot et Sophie Finel (Collaboratrices)

A propos de FTPA :

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de près de 60 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

Contacts presse (cabinet FTPA)

Agence Elliott & Markus

Aurélie Prosper

01 53 41 89 98

a.prosper@elliott-markus.com

Julie Creuilly

Tel : 01 53 41 41 84

j.creuilly@elliott-markus.com